

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue par vidéo-conférence au 1 100, rue St-Omer à Lévis, **le jeudi trente (30) avril 2020 à 16h00**

SONT PRÉSENTS :

M. Mario Fortier, Président
Mme Isabelle Demers, Vice-présidente
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Steve Dorval, Administrateur
M. Michel Patry, Membre indépendant
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire
Mme Francine Marcoux, Trésorière

EST ABSENT : M. Michel Turner, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

*****En vertu du décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique et certaines mesures pour protéger la santé de la population *****

« Le conseil d'administration de la Société « est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication »

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Adoption du règlement numéro 157 - Tarification spéciale pour la période du 1er juin au 7 septembre 2020
 4. Période de questions
 5. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2020-066-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Brigitte Duchesneau
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Extraordinaire du jeudi 30 avril 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.-

2. Période de questions

Aucune

3. Adoption du règlement numéro 157 - Tarification spéciale pour la période du 1^{er} juin au 7 septembre 2020

RÉSOLUTION 2020-067-

RÈGLEMENT NUMÉRO 157

Régissant la tarification « passage simple en monnaie exacte » pour la période du 1er juin au 7 septembre 2020 inclusivement pour les clientèles du transport urbain et du transport adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis.

ATTENDU QU' en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun, chapitre S-30.01*, la Société de transport de Lévis établit par règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités pour les catégories d'usagers qu'elle détermine par règlement (règlement numéro 84);

ATTENDU la volonté de promouvoir l'utilisation du réseau de la ST Lévis durant la période estivale 2020 ;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par madame Isabelle Demers
appuyé par madame Cindy Morin

et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis décrète ce qui suit :

Pour la période du 1^{er} juin au 7 septembre 2020

Tarif applicable en tout temps

Passage simple en monnaie exacte 2.00\$

Passage simple en monnaie exacte (0 à 12 ans inclus) gratuit

Cette nouvelle tarification s'applique à l'ensemble des services offerts par la Société de transport de Lévis sur le territoire de la Ville de Lévis et de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Entrée en vigueur

Le règlement numéro 157 entrera en vigueur aux dates stipulées.

La tarification « passage simple en monnaie exacte » telle qu'établit en vertu du règlement 156 reviendra en vigueur à compter du 8 septembre 2020.

Mario Fortier
Président

Jean-François Carrier
Directeur général

Adoptée.-

4. Période de questions

Aucune

5. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2020-068-

Il est proposé par madame Brigitte Duchesneau
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président,
Mario Fortier

Le secrétaire,
Jean-François Carrier